

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 2010 MOTO-CROSS

<b>Président</b>	<b>CHALLAMEL</b>	<b>Jean Claude</b>	1 Avenue Jean Moulin	74150	RUMILLY
					☎/Fax : 04.50.64.65.76
<b>Vice Président</b>	QUEZEL	Gilbert	70 Avenue de la Gare	73130	St ETIENNE DE CUINES
<b>Membres</b>	BOUSSY	Eric	13 Rue du Vy du Loup	74600	VIEUGY
	DECREPT	Jean Luc	21 Combe Soleil	26270	SAULCE SUR RHONE
	DUBOIS PAGANON	Eric	46 Avenue Brogny	74000	ANNECY
	GAUCHE	Odile	60 Lot. Les Tirées	74520	JONZIER EPAGNY
	GUILLARD	Christian	Le Village	26600	CROZES HERMITAGE
	LADREYT	Odile	57 Rue du Dr l'Hermier	26250	LIVRON
	LALANDE	Jean Pierre	85 Rue du 18 juin 1940	07300	TOURNON
	LEBRUN	Jacques	25 Allée Crumière	26000	VALENCE
	RABBIA	Pierre	30 Rue Condorcet	38000	GRENOBLE
	RITTAUD	Stéphanie	11 Impasse des Chenevis	74600	CHAUX BALMONT
	ROBEJEAN	Guy	Quartier des Bois	26240	St BARTHELEMY DE VALS

La LIGUE DAUPHINE SAVOIE met en compétition pour la saison 2010 les Championnats suivants :

**CHAMPIONNAT DE LIGUE 125 cc (2 T)**

**CHAMPIONNAT DE LIGUE 250cc 500cc (2 T et 4 T)**

**CHAMPIONNAT RHONE ALPES Espoir 65cc/90cc A B**

=> Dauphiné Savoie et Lyonnais

**CHAMPIONNAT MONTEE IMPOSSIBLE**

(Voir règlement particulier)

**CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES**

(Voir règlement particulier)

**OPEN A et B (hors championnat et hors classement)**

### IMPORTANT :

- **TOUT PILOTE (NCA, NCB, NJC) DE LA LIGUE DAUPHINE SAVOIE DEVRA S'ACQUITTER D'UN DROIT DE 25 € LORS DE SA DEMANDE DE LICENCE A L'ORDRE DE LA LIGUE.**
- **L'UTILISATION D'UNE MINI MOTO ET TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT ET AU PARC COUREURS, SANCTION IMMEDIATE EXCLUSION DE LA COURSE.**
- **LUTTE CONTRE LE BRUIT, TOUTES MACHINES ANORMALEMENT BRUYANTES SERONT EXCLUES DE LA SEANCE D'ESSAI OU DE LA MANCHE EN COURS. LA DIRECTION DE COURSE PRESENTERA AU PILOTE FAUTIF UN DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE AINSI QU'UN PANNEAU PORTANT LE NUMERO DE COURSE DE LA MACHINE CONCERNEE. LE PILOTE DEVRA QUITTER IMMEDIATEMENT LA PISTE ET RENTRER AU STAND AU RALENTI.**
- **PLUS DE BRUIT DANS LE PARC PILOTES APRES 22 H**

Pour tous ces Championnats le règlement F.F.M., le code sportif et annexes sont applicables.

### ARTICLE 1 : COUREURS ADMIS

Pilotes titulaires d'une licence Nationale ou Inter. Un pilote ne pourra participer qu'à un seul Championnat. Tant qu'un pilote sera classé dans les 15 premiers du Championnat de France Elite, il ne marquera pas de point dans le Championnat de Ligue, mais pourra y participer. Le plateau sera composé de 38 pilotes maximum. Le Championnat de Ligue est ouvert aux ligues extérieures (hors classement cumulé) + dans la limite des places disponibles.

### ARTICLE 2 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement sera de 22 € + 8 € de transpondeur = 30 € pour les Championnats de Ligue Moto-cross 10 jours avant l'épreuve. **Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

**Les pilotes n'ayant pas prévenu de leur absence, au plus tard le mercredi avant la course, se verront encaisser leur chèque d'engagement.**

Seront engagés les 152 premiers pilotes inscrits pour chaque épreuve.

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2010, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,90 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve.** En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coutera 2 €.

**Tous les engagements sont à envoyer à Madame LADREYT Odile Déléguée pour la saison 2010 (voir adresse en fin de règlement).**

**IMPERATIF : Pas de chèque => Engagement NUL – Pas d'enveloppe timbrée pas de confirmation.**

### Vérifications administratives

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.

Tout pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

### Vérifications techniques :

- **Protection dorsale OBLIGATOIRE. (homologation CE)**

- **Présentation IMPERATIVE du livret technique du Pilote.**

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (94 décibels).

**Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.**

### ARTICLE 3 : QUALIFICATIONS

Elles se dérouleront tous les dimanches matin au 2<sup>ème</sup> essai chronométré pour le Championnat de Ligue 125cc et 250cc – 500cc.

**Si il y a jusqu'à 50 pilotes :** les 36 pilotes les plus rapides de l'essai chrono seront qualifiés.

**Au dessus de 50 pilotes :** pour la 1<sup>ère</sup> épreuve, les pilotes seront répartis en deux groupes A et B (en fonction du classement de l'année précédente) les 36 meilleurs chrono seront qualifiés pour la ligue.

Les pilotes non qualifiés rouleront en Open (plus de classement cumulé).

**Pilotes qualifiés : les 5 premiers du classement provisoire (mais rentreront les derniers sur la grille s'ils n'ont pas participé à la séance chrono).**

**Numéros de course :**

Pair => 125cc

Impair => 250cc

### ARTICLE 4 : COURSE

**Le CHAMPIONNAT de LIGUE sera composé de 38 PILOTES 125cc et de 38 PILOTES 250cc 500cc qualifiés le matin de chaque épreuve.**

Chaque épreuve se déroulera de façon suivante :

125cc Ligue	2 manches	20 mn + 1 tour
250cc 500cc Ligue	2 manches	20 mn + 1 tour
Finale 20 meilleurs 125cc et 20 meilleurs 250cc 500cc		20mn + 1 tour
Open	2 manches	20 mn + 1 tour

### **Essai**

1<sup>er</sup> essai libre : 10 minutes

2<sup>ème</sup> essai chrono qualificatif : 15 minutes

### IMPORTANT

**LES PLAQUES, NUMEROS DEVRONT ETRE REGLEMENTAIRES. PLUS DE N° FANTAISISTES PLUS DE LISERETS ; ET SURTOUT, ELLES SONT OBLIGATOIRES POUR LES ESSAIS.**

**LES COULEURS A RESPECTER**

**125 => PLAQUES NOIRES => N° BLANC**

**250 et + => PLAQUES BANCHES => N° NOIR**

### ARTICLE 5 : ENTREE EN GRILLE

L'entrée en grille de la journée sera suivant l'essai chrono qualificatif et ceci pour toutes les manches.

Finale : 1 =>125, 1=>250cc etc... suivant l'ordre du classement des manches de course.

**Chaque pilote devra se présenter au pré parc 5 minutes avant le départ de sa manche sans quoi le pilote suivant rentrera à sa place.**

### ARTICLE 6 : CLASSEMENTS

⇒ Pour toutes les catégories, les classements par manches s'effectueront au scratch suivant le barème des points

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11

11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

⇒ Le classement à la journée au total des points pour toutes les catégories.

⇒ Les pilotes NCB seront classés à la journée mais pas au championnat.

## **LES 3 PREMIERS PILOTES DE LA CATEGORIE LIGUE 125cc ET LIGUE 250cc 500cc SERONT QUALIFIES POUR LA SAISON 2010.**

### **RECOMPENSES :**

- les 3 premiers de la catégorie Ligue 125
- les 3 premiers de la catégorie Ligue 250
- les 3 premiers de la catégorie Open A
- les 3 premiers de la catégorie Open B

**Les points acquis lors d'une épreuve Championnat de France seront comptabilisés dans le Championnat de Ligue si elle se dispute le même jour qu'une épreuve de ligue.**

**IMPORTANT : Tous les pilotes qui vont à une course annexe le jour d'une épreuve de Ligue perdront leurs points acquis (sauf en Championnat de France).**

### **ARTICLE 7 : PANNEAUTAGE**

Le panneautage ne pourra s'effectuer que dans les limites des emplacements réservés (**licence obligatoire dans ces zones**).

**IMPORTANT** : le pilote sera responsable du comportement de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

### **ARTICLE 8 : DEPART**

Dès que toutes les motos seront sur la grille de départ, le starter présentera immédiatement le panneau de 15 secondes puis le panneau 5 secondes, la grille sera abaissée entre 5 et 10 secondes après la présentation du panneau 5 secondes.

### **ARTICLE 9 : COURSE PAR EQUIPE**

Les pilotes devant participer à cette épreuve seront sélectionnés par la Commission Moto-cross 3 semaines avant la date. Ces équipes seront formées pour obtenir le meilleur résultat possible.

Obligation sera faite aux pilotes sélectionnés de participer activement. Tout refus de sélection supprimera la totalité des points du Championnat.

Pour la coupe des Régions de France, chaque pilote recevra une prime de déplacement de 400 €.

### **ARTICLE 10 : ORGANISATEURS**

La Commission Moto-Cross s'occupera de déléguer sur chaque épreuve les officiels en accord avec le club. Le directeur de Course doit être étranger au club organisateur.

L'organisateur devra prévoir l'accueil correct des Commissaires et des Officiels délégués, des tickets repas, boissons et entrées à la charge de l'organisateur.

Le délégué se chargera de l'affichage des résultats.

Le local de chronométrage devra être fermé.

Les commissaires de piste et sportif => 35 € par jour et par personne.

Les commissaires techniques => 45 € par prestation par personne.

Le Directeur de Course => 105 € par prestation.

Un emplacement couvert pour le contrôle technique et administratif.

Les organisateurs de super motard, grass track, super cross, montée impossible s'acquitteront d'un forfait de 250 € pour la Commission Moto-Cross. Le chèque devra être joint à la demande de visa pour chaque épreuve (encaissement 15 jours après l'épreuve).

Tout club organisateur d'un Championnat de Ligue 125cc – 250cc touchera une indemnité de 300 € par épreuve.

**Le soir de l'épreuve le club devra faire un chèque de 8 € x par le nombre de pilotes et le remettra au responsable des transpondeurs.**

### **Circuit**

**Les circuits devront être conformes à la réglementation FFM, au code sportif et annexe.**

**Les circuits seront homologués tous les 4 ans par la Préfecture.**

Le matin de l'épreuve, le Directeur de Course et les Commissaires sportif devront vérifier si le circuit est conforme au rapport d'homologation. En cas de non conformité, l'épreuve pourra être annulée.

Au vu des nouvelles réglementations il serait souhaitable que chaque club organisateur prévoie un fut pour la récupération des huiles usagées dans le parc coureurs.

## Visa

Tout club organisateur devra envoyer sa demande de visa au Président de la Commission Moto-Cross deux mois avant l'épreuve avec une enveloppe à l'adresse de la Ligue (type A4 timbrée à 1.35 €). Ce dossier sera composé des éléments suivants :

- LE REGLEMENT PARTICULIER
- LA LISTE DES OFFICIELS (1 ODC, 3 OCS, 1 OCT)
- L'HOMOLOGATION PREFECTORALE DU CIRCUIT
- L'ATTESTATION D'ASSURANCE
- L'ATTESTATION DE PRESENCE DU MEDECIN
- L'ATTESTATION DE PRESENCE DES SERVICES DE SECURITE
- LE PLAN DU CIRCUIT

## DIVERS

Pour les organisations avec des promoteurs, il sera demandé 2 invitations accès piste pour la Commission de Moto-Cross, jointes à la demande de visa.

Déléguée pour la saison 2010: Mme Odile LADREYT – 57 Rue du Docteur l'Hermier - 26250 LIVRON

☎/Fax : 04.75.61.74.29 – Portable : 06.16.02.06.21

<b>CALENDRIER DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 125cc 250cc 500cc et Open 2010.</b>
--

Mise à jour au 13/04/2010

<b>DATE</b>	<b>CLUB</b>	<b>LIEU</b>	<b>Dep.</b>
<b>21 Mars</b>	<b>RTF 38 Apprieu</b>	<b>Apprieu</b>	<b>38</b>
<b>04 Avril</b>	<b>St Barthélemy de Vals</b>	<b>St Barthélemy de Vals</b>	<b>26</b>
<b>18 Avril</b>	<b>Granges Gontardes</b>	<b>Granges Gontardes</b>	<b>26</b>
<b>25 Avril</b>	<b>La Voulte</b>	<b>La Voulte</b>	<b>07</b>
<b>02 Mai</b>	<b>L'Herbasse</b>	<b>Montchenu</b>	<b>26</b>
<b>23 Mai</b>	<b>Rumillien</b>	<b>Rumilly</b>	<b>74</b>
<b>13 Juin</b>	<b>Chaumont</b>	<b>Chaumont</b>	<b>74</b>
<b>20 Juin</b>	<b>Team Cross Aubenas</b>	<b>Lavilledieu</b>	<b>07</b>
<b>04 Juillet</b>	<b>Rochois</b>	<b>Thorens les Glieres</b>	<b>74</b>
<b>25 Juillet</b>	<b>Les Bermudes</b>	<b>St Pierre d'Albigny</b>	<b>73</b>
<b>08 Août</b>	<b>Plateau Ardéchois</b>	<b>St Cirques en Montagne</b>	<b>07</b>
<b>05 Septembre</b>	<b>La Voulte</b>	<b>La Voulte</b>	<b>07</b>
<b>12 Septembre</b>	<b>Valentinois</b>	<b>Valence</b>	<b>26</b>
<b>19 Septembre</b>	<b>Crestoix</b>	<b>Crest</b>	<b>26</b>
<b>17 Octobre</b>	<b>La Voulte</b>	<b>La Voulte</b>	<b>07</b>